



MAINTENIR LE CAP SUR L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

**Mémoire du Parti Québécois présenté à la
Commission des affaires sociales
dans le cadre de la consultation générale
sur le document intitulé
Vers un nouveau contrat social
*pour l'égalité entre les femmes et les hommes***

Janvier 2005

MAINTENIR LE CAP SUR L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

Mémoire du Parti Québécois présenté à la
Commission des affaires sociales
dans le cadre de la consultation générale
sur le document intitulé
*Vers un nouveau contrat social
pour l'égalité entre les femmes et les hommes*
Janvier 2005

RÉSUMÉ

L'avis du Conseil du statut de la femme repose sur l'analyse de trois leviers : les approches spécifique, transversale et sociétale. Ce sont eux qui orienteront l'action gouvernementale en regard des inégalités entre les femmes et les hommes. Mais c'est l'approche sociétale qui donne véritablement le ton aux axes d'intervention proposés.

Le titre même de l'avis est révélateur en ce sens. Dans notre mémoire, nous questionnons ce choix, car il laisse supposer que nous en sommes arrivés à parler tout simplement d'égalité entre les femmes et les hommes. S'il est approprié de refléter les progrès effectivement accomplis ces dernières années, nous chercherons toutefois à expliquer qu'il est peut-être prématuré d'orienter les stratégies uniquement sur l'égalité. En effet, certaines problématiques demeurent liées de façon spécifique à la condition féminine.

Selon nous, la question de la nécessité de l'inclusion des hommes dans la recherche de l'égalité pour les femmes est un acquis, aussi la question se pose-t-elle autrement. Elle réside surtout dans la continuité des actions entreprises tout autant que dans le choix des approches et des moyens. Ainsi, on ne peut changer impunément le concept de *l'Analyse différenciée selon les sexes* pour celui de *l'Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes* sans risquer d'étioler l'efficacité des gestes déjà posés et qui ont fait leur preuve.

C'est à partir de cette prémisse que nous, du Parti Québécois, recommandons :

1. Que le gouvernement du Québec rende rapidement public le rapport sur l'expérience de l'application de l'analyse différenciée selon les sexes afin d'apporter les correctifs nécessaires à une application optimale;
2. Que le gouvernement du Québec conserve l'approche de l'analyse différenciée selon les sexes afin de préserver l'élan donné aux actions gouvernementales dans la foulée de la Conférence de Beijing pour lutter contre la discrimination envers les femmes;
3. Que le gouvernement du Québec mette en œuvre les mesures prévues à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et mette sur pied l'observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
4. Que le gouvernement du Québec revoie les lois du travail et instaure des mesures d'aménagement du temps de travail pour supporter les familles dans leurs obligations;

5. Que le gouvernement du Québec fasse le bilan de la mise en œuvre des orientations et du plan d'action en matière d'agression sexuelle ainsi que celui du plan d'action *Le Québec et ses aînés engagés dans l'action – Engagements et perspectives 2001-2003*, les rende publics et apporte les correctifs nécessaires pour poursuivre la lutte contre les abus envers les femmes;
6. Que le gouvernement du Québec établisse comme principe directeur, prévalant de façon transversale dans toutes les orientations, la nécessité d'assurer la place des femmes dans le développement des régions;
7. Que le gouvernement du Québec introduise des mécanismes formels de reddition de compte et de concertation de tous les ministères et organismes gouvernementaux et l'obligation d'appliquer le principe de l'analyse différenciée selon les sexes pour l'examen de toute intervention gouvernementale;
8. Que le gouvernement du Québec maintienne le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme;
9. Que le gouvernement du Québec nomme une ministre en titre responsable de la condition féminine et que l'action gouvernementale soit supportée par un réseau de répondantes de la condition féminine au sein des ministères et organismes gouvernementaux;
10. Que le gouvernement du Québec accorde à l'analyse différenciée selon les sexes valeur de principe directeur pour l'examen de toute intervention gouvernementale.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE	
PROPOSITION DE STRATÉGIES	3
Le premier levier ou l'approche spécifique	3
Le second levier ou l'approche transversale	5
Le troisième levier ou l'approche sociétale	7
DEUXIÈME PARTIE	
PROPOSITION D'ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET D'AXES D'ORIENTATION	9
Première orientation	
Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires	9
Deuxième orientation	
Promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée	10
Troisième orientation	
Susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux	11
Quatrième orientation	
Améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes	12
Cinquième orientation	
Éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subie en raison du sexe	12

Sixième orientation	
Soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité entre les femmes et les hommes sur les plans national, régional et local	14
Septième orientation	
Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement	15
RECOMMANDATIONS	17
CONCLUSION.....	19

INTRODUCTION

Le programme du Parti Québécois a toujours inscrit la question de l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de ses préoccupations. Elle s'inscrit dans notre attachement au respect rigoureux et sans compromis des droits fondamentaux de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec. Nous rejetons en effet toute forme de discrimination et affirmons que la solidarité nationale repose sur l'inclusion de toutes et de tous.

C'est dans cet esprit que l'avis du Conseil du statut de la femme nous a interpellés. Nous apprécions avoir l'occasion d'exprimer notre point de vue sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, d'autant que cette question complexe témoigne du degré d'avancement d'une société démocratique. À ce chapitre, nous reconnaissons d'emblée que le Québec a marqué des avancées majeures.

Cependant, le titre même de l'avis nous surprend. Nous questionnons ce choix, car il laisse supposer que nous en sommes arrivés à parler tout simplement d'égalité entre les femmes et les hommes. S'il est approprié de refléter les progrès effectivement accomplis ces dernières années, nous chercherons toutefois à expliquer qu'il est peut-être prématuré d'orienter les stratégies uniquement sur l'égalité, car certaines problématiques demeurent liées de façon spécifique à la condition féminine.

Selon nous, la question de la nécessité de l'inclusion des hommes dans la recherche de l'égalité pour les femmes est un acquis, aussi se pose-t-elle autrement. Elle réside surtout dans la continuité des actions entreprises tout autant que dans le choix des approches et des moyens. Notre regard vers l'avenir doit donc s'effectuer à partir d'une vision juste du passé. C'est pourquoi nous apporterons un point de vue critique sur l'approche sociétale préconisée et nous soutiendrons l'importance de la

poursuite d'une approche spécifique et d'une approche transversale, particulièrement sous l'angle de l'analyse différenciée selon les sexes¹.

Outre notre positionnement sur les trois approches et les orientations qui serviront à l'élaboration d'une nouvelle politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les axes d'intervention proposés ont également retenu notre attention. Nous nous efforcerons de les mettre en lien avec les démarches déjà entreprises en ces matières afin d'en faire un juste bilan sur lequel on pourra s'appuyer pour guider les choix à venir.

Nous tenons à remercier la ministre, M^{me} Michelle Courchesne, des efforts consentis pour la tenue de cette commission parlementaire. Nous souhaitons vivement qu'elle mette à profit les résultats de cette consultation pour élaborer une nouvelle politique sur la condition féminine bien adaptée aux enjeux actuels.

¹ L'analyse différenciée selon les sexes est définie comme une approche qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique ou de toute autre mesure, les effets distincts que peut avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socioéconomiques différentes qui les caractérisent : Hélène MASSÉ, en collaboration avec Michèle LABERGE et Ginette MASSÉ. « L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité », Secrétariat à la condition féminine, gouvernement du Québec, *Management international / International Management / Gestión Internacional*, vol. 7, n° 1, p. 79-88.

PREMIÈRE PARTIE

PROPOSITION DE STRATÉGIES

La première partie de l'avis du Conseil du statut de la femme est celle qui donne le ton à l'ensemble. Il s'agit en effet ici de la lecture des avancées et des dangers, des progrès et des défis de la société québécoise concernant la condition féminine. À juste titre, on émet un certain nombre de remarques sur les grands objectifs et les réalisations qui sont déjà à notre actif. On cerne aussi de grandes difficultés persistantes. Si beaucoup s'entendront sur le fait que le chemin parcouru est imposant, il risque d'y avoir des divergences de vue quant à l'évaluation réelle des réalisations. Plus encore, la lecture que nous ferons de la situation, le regard que nous porterons sur les embûches et le cadre dans lequel nous situerons notre évaluation seront révélateurs de notre vision de ce qu'est aujourd'hui, chez nous, l'état des rapports entre les femmes et les hommes.

C'est pourquoi les considérations qui suivent seront critiques quant à l'élargissement de la perspective de travail proposée par le Conseil. Non pas que nous pensions erronée la volonté d'inclure toutes les composantes de la société – ce que propose l'approche sociétale – mais parce que nous jugeons que les angles d'analyse des approches spécifique et transversale sont quelque peu escamotés.

Le premier levier ou l'approche spécifique

Ce levier est le plus connu certes, comme on le rappelle d'entrée de jeu dans le document. Tous les acteurs sociaux œuvrant en matière de condition féminine durant les dernières décennies ont bien compris que les femmes font face à une forme de discrimination inscrite dans le « système », appelant à des actions spécifiques. Nous trouvons que la part qui est réservée à cette approche est démesurément courte et laisse croire que les problèmes sont en voie de résorption. Nous questionnons particulièrement la phrase suivante : « Il s'agit de poursuivre, de façon articulée, un ensemble d'actions concrètes ciblant particulièrement les femmes, dans le but explicite de prévenir ou de corriger les inégalités dont celles-ci *sont encore victimes* » (p. 35). [L'italique est de nous]. Nous ne sommes pas dans une

société dont les rapports entre les hommes et les femmes sont à tel point transformés que l'on puisse tout simplement croire qu'il y a *encore* des victimes. Dit comme cela, on a l'impression qu'on a corrigé l'essentiel des inégalités et que l'on doit s'attaquer aux exceptions qui demeurent. Il suffit de jeter un coup d'œil au monde qui nous entoure pour constater que les stéréotypes sexuels, les ghettos d'emploi et le peu de femmes dans les sphères du pouvoir – pour ne nommer que ces questions – sont révélateurs de bien autre chose que de problèmes résiduels. Dit en des termes plus simples, nous pensons que le « moule » de nos rapports de genre n'est pas encore transformé, que la société demeure marquée par des valeurs patriarcales, au-delà de nos efforts et de notre bonne volonté. On retrouve d'ailleurs cette perspective dans une citation inscrite dans l'avis du Conseil, en provenance d'un document de la Commission des droits et libertés de la personne et des droits de la jeunesse. On y rappelle les caractéristiques de la discrimination systémique dont les maillons de chaînes sont longs et complexes, dont les pratiques se renforcent les unes les autres et dont les résultats dépassent les responsabilités locales (p. 36).

Le danger qui nous guette, en diminuant l'importance du premier levier, c'est de prendre pour acquis que les fondements des inégalités entre les hommes et les femmes sont choses du passé et qu'il ne reste que quelques embûches à débayer sur le terrain. C'est vivre dans l'illusion des progrès accomplis à tout jamais, sans reculs possibles. C'est se conforter dans l'idée que le pire est passé et que les générations futures des jeunes hommes et femmes sont sorties des stéréotypes qui ont marqué la vie de leurs parents.

Ajoutons qu'en cette matière particulièrement, notre regard ne peut se limiter à ce que nous voyons et faisons à l'intérieur de nos frontières. S'il est vrai que le Québec est une des sociétés dont les progrès sont dignes de mention au plan des droits des femmes et, dans bien des domaines, au plan des résultats atteints, on ne peut s'empêcher de penser à la situation des femmes en d'autres lieux du monde. Que nous le voulions ou non, nous sommes en étroite dépendance avec ce qui se passe ailleurs. Le « moule » dont nous parlions précédemment n'est pas québécois, il est planétaire. En conséquence, renoncer à parler d'une approche spécifique au

Québec, ou tout au moins en amoindrir la portée, c'est avoir la vue courte, et dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, parce que nos avancées ne sont pas si anciennes et enracinées dans nos valeurs et dans nos mœurs que nous puissions les prendre pour acquises. Dans l'espace, parce que la condition des femmes dans le monde continue d'être marquée par de profondes inégalités auxquelles nous ne pouvons demeurer insensibles. Changer à ce moment-ci de langage, ce n'est pas simplement troquer des mots pour d'autres. C'est changer de regard sur la réalité des femmes; c'est peut-être – pire encore – se fermer les yeux.

Le second levier ou l'approche transversale

Nous sommes entièrement d'accord pour dire que des mesures doivent être prises afin d'éviter des biais sexistes dans l'ensemble des politiques et des programmes gouvernementaux. C'est d'ailleurs le meilleur moyen pour corriger à la base les inégalités et prévenir les effets pervers de certaines décisions, qui, apparemment neutres au moment de leur conception, conduisent néanmoins à des problèmes sérieux dans leur application. En ce sens, nous éprouvons une réelle fierté à savoir que le gouvernement du Québec décidait en 1997 d'expérimenter l'analyse différenciée selon les sexes, dans la foulée de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la condition des femmes, tenue à Beijing en 1995. Cette orientation était en effet contenue dans le plan d'action approuvé au terme de la Conférence, mais bien peu de pays sont dans les faits passés à l'action alors que le Québec, invité en 1999 devant le Conseil de l'Europe, a démontré qu'il avait réalisé des avancées importantes.

À ce propos, il nous apparaît essentiel que l'expérience menée dans sept ministères soit évaluée avec précision. Dans l'avis du Conseil, on indique qu'elle « a permis de dégager certaines difficultés et conditions de réussite » et que « à la lumière de celles-ci, le gouvernement devra statuer sur les suites à donner » (p. 38). Qu'en est-il à ce jour de l'évaluation de l'expérience et du rapport remis à la ministre responsable de la condition féminine? Y a-t-il des éléments concluants sur la base desquels on pourrait mieux définir les orientations à venir? Au moment où l'on se penche sur l'idée d'un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les

femmes, il nous semble primordial de faire le point sur ce que nous avons déjà entrepris. Nous croyons qu'il y a là matière à préciser les cibles visées et à s'engager dans des actions concrètes. Malheureusement, le document ne nous permet pas, à cette étape-ci, de faire le bilan de l'expérience et les considérations proposées demeurent donc assez générales.

Le Parti Québécois recommande que le gouvernement du Québec rende rapidement public le rapport sur l'expérience de l'application de l'analyse différenciée selon les sexes afin d'apporter les correctifs nécessaires à une application optimale.

Quant à la nouvelle appellation d'*Approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes (A/E)*, nous nous interrogeons sur sa pertinence. Nous comprenons que c'est un concept emprunté au Conseil de l'Europe, mais il n'y a pas d'autre justification dans l'avis du Conseil sur ce changement de vocabulaire. Nous préférons nettement, pour notre part, l'idée de l'*Analyse différenciée selon les sexes*. D'abord parce que c'est l'approche privilégiée à la Conférence de Beijing et que sa notoriété est internationale. Nous trouvons périlleux de changer de mots en cours de route, alors que l'idée est encore récente et que si peu d'États ont emboîté le pas à ce type d'analyse. Ensuite, il nous apparaît que les mots eux-mêmes ont une résonance moins opérationnelle dans l'idée de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'analyse différenciée selon les sexes commande quant à elle des actions précises, elle est très engageante pour un gouvernement et elle se matérialise plus aisément. En d'autres termes, nous craignons un glissement de sens dans l'approche transversale, accompagné d'un affaiblissement de l'action gouvernementale.

Le Parti Québécois recommande que le gouvernement du Québec conserve l'approche de l'analyse différenciée selon les sexes afin de préserver l'élan donné aux actions gouvernementales dans la foulée de la Conférence de Beijing pour lutter contre la discrimination envers les femmes.

Le troisième levier ou l'approche sociétale

C'est là bien entendu le cœur de la vision soumise à notre réflexion par le Conseil du statut de la femme. Elle occupe beaucoup d'espace dans le document et apparaît comme une sorte de virage nécessaire par rapport aux approches précédentes. Elle donne le ton à l'ensemble et permet de bien saisir le titre de l'avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*.

Nous questionnons l'angle sous lequel toute cette section est abordée. On précise en effet que « [p]our accélérer le progrès vers l'égalité de fait, l'État doit désormais soutenir et encourager la responsabilisation et la participation des hommes à la construction de l'égalité ». Et, plus loin, « [c]ollaborer avec les hommes, c'est les convier à faire partie de la solution, en devenant coresponsables, avec les femmes, de l'analyse des problèmes d'inégalité dont ils font intrinsèquement partie, et à imaginer avec elles les solutions à préconiser » (p. 41). Or, ce message n'est pas nouveau. Il est véhiculé depuis des années. Si on peut s'interroger sur les stratégies pour atteindre l'égalité, on ne peut faire abstraction des gains obtenus par les femmes avec la complicité et l'accord de nombreux hommes. Bien entendu, ce sont principalement les femmes qui ont engagé la lutte pour le respect de leurs droits. Mais si ces revendications légitimes n'avaient trouvé aucun écho chez des hommes de bonne foi et de bonne volonté, l'égalité entre les hommes et les femmes n'aurait pas fait les progrès immenses enregistrés au cours des cinquante dernières années. Il est stratégiquement capital de reconnaître les appuis dont nous disposons déjà auprès de nombreux hommes qui perçoivent, comme les femmes, les bénéfices qui résultent d'une vision égalitaire entre les deux sexes.

Cela dit, s'il est « essentiel d'interpeller les hommes et les garçons comme sujets, comme acteurs et comme concepteurs des actions qui mèneront aux changements » (p. 45), nous devons encore compter largement sur l'initiative des groupes de femmes. Le Conseil en convient lui-même : « Il existe peu de groupes d'hommes qui défendent le droit à l'égalité tout en reconnaissant que les femmes vivent encore des inégalités dues au rapport de pouvoir entre les sexes » (p. 54).

L'approche sociétale mise également sur des projets rassembleurs et sur la mobilisation des acteurs sociaux. Il n'y a rien de répréhensible à cela. Toutefois, un minimum de réalisme s'impose avant de parler d'un nouveau contrat social. L'expérience nous démontre en effet qu'il est trop souvent bien insuffisant de compter sur l'action spontanée des entreprises et des institutions. Les questions d'équité salariale, d'accès à l'égalité en emploi, de lutte contre le harcèlement psychologique au travail, par exemple, ont dû être balisées par des lois ou des politiques gouvernementales. Or, le document du Conseil mise beaucoup sur une approche volontaire. Il indique de nombreuses possibilités d'alliances avec le monde municipal, le mouvement associatif, les entreprises, les syndicats, les institutions, les organismes régionaux – bref, avec toute la société civile. Les tournures de phrases elles-mêmes sont du genre « il faudrait », « il y aurait lieu de », cela « permettrait », etc. Bon nombre de gains faits par le mouvement des femmes n'auraient jamais vu le jour si on avait adopté une telle perspective au Québec au cours des dernières décennies. Et la démonstration n'est pas faite que, pour les années à venir, on peut risquer de se fier à une approche volontariste.

Sur ce plan, toutes les interrogations de la page 49 du document nous apparaissent fort pertinentes. L'arrivée des Conférences régionales des élus (CRE) nuit à la parité des hommes et des femmes dans les instances décisionnelles régionales. Il nous semble assez clair, comme mentionné dans l'avis du Conseil (p. 141), que cette réforme a eu un impact négatif immédiat sur cette question. Nous nous permettons d'ailleurs de penser qu'une analyse différenciée selon les sexes faite au préalable aurait, tout au moins, anticipé le problème.

DEUXIÈME PARTIE

PROPOSITION D'ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET D'AXES D'ORIENTATION

La deuxième partie de l'avis du Conseil du statut de la femme suggère sept orientations assorties de plusieurs axes d'intervention pouvant constituer, selon le document, la base d'une politique d'égalité.

De façon générale, nous convenons de la pertinence des thématiques proposées dans l'avis du Conseil. Celles-ci concordent en effet avec les enjeux identifiés dans le document *L'avenir des Québécoises*, à la suite d'une consultation menée en mars 2003 auprès de personnes et de groupes ayant travaillé à l'examen de l'évolution récente de la situation socio-économique comparée des femmes et des hommes au Québec.

Première orientation

Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires

Comme nous l'avons exposé dans la première partie de notre mémoire, il est primordial d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans l'ensemble des activités gouvernementales. Cette approche a démontré son efficacité pour répondre aux problématiques identifiées, par exemple en matière de décrochage scolaire, de soutien aux proches malades ou en perte d'autonomie, de pauvreté et d'exclusion sociale ou de violence. Par conséquent, pour engendrer un impact réel sur la transformation des rôles sociaux et mener une véritable lutte contre les stéréotypes féminins et masculins, l'analyse différenciée s'impose.

Deuxième orientation

Promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale constitue un outil privilégié pour la réalisation de cette seconde orientation, surtout si on considère qu'elle a été soutenue par la société civile et le mouvement féministe ainsi que son adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Aussi, est-on en droit de se questionner sur les suites que le gouvernement entend donner à cette loi et plus particulièrement en regard de l'observatoire qui devait être créé afin de déterminer des méthodes appropriées pour cerner et mesurer les facteurs qui sous-tendent ces réalités.

Cette question est en effet complexe et il n'existe à l'heure actuelle au Québec aucun indicateur reconnu permettant, de façon certaine, d'établir l'évolution comparée de la situation des femmes et des hommes au cours des dernières années. Ainsi, dans les secteurs de la main-d'œuvre féminine et de l'entrepreneuriat collectif tels que l'économie sociale et les mouvements coopératif et communautaire où les femmes sont majoritaires, une analyse différenciée selon les sexes appellera une intervention spécifiquement adaptée à la condition économique des femmes.

Le Parti Québécois exige que le gouvernement du Québec mette en œuvre les mesures prévues à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et mette sur pied l'observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Par ailleurs, la maternité ne doit pas être un facteur d'appauvrissement pour les femmes. Aussi, faut-il éviter que l'instauration de mesures visant à favoriser la conciliation famille-travail-études réduise l'autonomie économique des femmes. On le sait, le revenu que les femmes retirent du marché du travail étant souvent moindre que celui des hommes, ce sont elles qui bénéficient de ces mesures. Or, les statistiques confirment que le fait d'être marié et d'avoir des enfants à charge est plus lourd de conséquences économiques pour les femmes que pour les hommes,

surtout en matière de revenu et de progression en emploi. Cette réalité a d'ailleurs un impact socio-économique sur leurs conditions de vie après l'âge de la retraite.

Dans ce contexte, l'évaluation du soutien accordé pour concilier la vie familiale avec le travail et les études doit tenir compte des effets indésirables sur la situation économique des femmes. Là encore, une analyse différenciée selon les sexes aurait un avantage certain.

Troisième orientation

Susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux

Réussir simultanément à fonder une famille et à répondre aux obligations du marché du travail constitue un véritable tour de force. Bien sûr, il y a des moyens pour aider les parents à concilier leurs responsabilités. Il est cependant indéniable qu'il reste encore beaucoup à faire. À ce chapitre, la reconnaissance des responsabilités parentales dans le milieu de travail est une préoccupation que le Parti Québécois partage depuis bon nombre d'années avec les intervenantes et les intervenants en matière familiale. L'aménagement du temps de travail nous apparaît être une solution que le gouvernement doit prioritairement mettre de l'avant pour aider les familles avec enfants ou soutenant des personnes dépendantes. Des mesures et des programmes devraient être mis en place pour inciter les employeurs et les syndicats à offrir aux parents des formes souples et adaptées d'aménagement du temps de travail aux parents.

Le Parti Québécois recommande que le gouvernement du Québec revoie les lois du travail et instaure des mesures d'aménagement du temps de travail pour supporter les familles dans leurs obligations.

Quatrième orientation

Améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes

Pour que le système sociosanitaire réponde aux besoins des femmes et des hommes tout en tenant compte des réalités différenciées selon les sexes, il faut mettre en place des mécanismes de reddition de compte. En plus de la compétence des ressources dans une perspective de complémentarité interdisciplinaire, les établissements de santé et de services sociaux doivent avoir l'obligation et les moyens financiers afférents pour affecter et former des intervenantes et des intervenants à la réalisation de cet objectif.

Nous croyons que les actions de prévention, de promotion liées aux habitudes de vie, de dépistage et de recherche doivent être développées afin d'éviter de ne compter que sur l'intervention et le traitement pour améliorer la santé de la population québécoise. Les statistiques exposées dans l'avis du Conseil démontrent bien que les problématiques de santé auxquelles font face les femmes diffèrent de celles des hommes, car elles sont souvent la conséquence de discriminations systémiques. On peut donner ici pour exemple la situation décrite dans l'avis du Conseil en matière de santé mentale où les critères utilisés pour l'évaluation d'un état dépressif reposent sur une symptomatologie féminine. En conséquence, les femmes sont surreprésentées parmi les personnes qui en souffrent. Nous croyons que cette réalité milite encore une fois en faveur d'une analyse différenciée de la situation et des besoins afin de choisir les moyens d'action réellement porteurs de solutions efficaces.

Cinquième orientation

Éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subie en raison du sexe

Le gouvernement du Québec a adopté en 2001 des orientations en matière d'agression sexuelle ainsi qu'un plan d'action. Ces orientations ont posé les jalons

essentiels d'une intervention gouvernementale concertée. Chacun des ministères, des organismes et des réseaux a pris des engagements pour leur mise en œuvre. Par conséquent, il est important de compiler les résultats de ces engagements et d'y apporter le suivi nécessaire pour qu'on puisse mesurer le chemin parcouru avant de proposer d'autres avenues.

Quant aux abus envers les personnes âgées, un plan d'action gouvernemental intitulé *Le Québec et ses aînés engagés dans l'action – Engagements et perspectives 2001-2003* a été rendu public en 2001. Des mesures bien précises ont été identifiées pour améliorer, entre autres, la condition des femmes âgées. Le moment est donc venu d'en faire le bilan et d'examiner plus spécifiquement la situation des femmes âgées pour apporter des solutions adaptées à leur réalité.

Le Parti Québécois recommande que le gouvernement du Québec fasse le bilan de la mise en œuvre des orientations et du plan d'action en matière d'agression sexuelle ainsi que celui du plan d'action *Le Québec et ses aînés engagés dans l'action – Engagements et perspectives 2001-2003*, les rende publics et apporte les correctifs nécessaires pour poursuivre la lutte contre les abus envers les femmes.

Nous estimons, de plus, qu'il est effectivement pertinent de poursuivre la recherche pour accroître l'efficacité des interventions auprès des agresseurs. Cependant, il faut aussi continuer à soutenir l'intervention des groupes de femmes auprès des victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle. Pour que ces sommes nécessaires ne soient pas à même les enveloppes déjà réservées aux groupes de femmes, il faudra y consacrer de nouveaux crédits.

Sixième orientation

Soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité entre les femmes et les hommes sur les plans national, régional et local

Comme nous l'avons mentionné dans la première partie de notre mémoire, nous dénonçons de nouveau l'impact négatif sur la représentation des femmes observé depuis les modifications apportées en avril 2004 à la structure de développement régional. Nous croyons donc qu'une action énergique s'impose pour remédier à ce déficit, que ce soit par une intervention en regard des règles d'accès aux lieux de décision ou par des programmes incitatifs. Dans un contexte de déconcentration des responsabilités gouvernementales vers les régions, il est encore plus important de maintenir une orientation en faveur d'une plus grande participation des femmes à la prise de décision concernant l'avenir de leur région, pour une meilleure prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités.

Le Parti Québécois recommande que le gouvernement du Québec établisse comme principe directeur, prévalant de façon transversale dans toutes les orientations, la nécessité d'assurer la place des femmes dans le développement des régions.

Signalons également que l'intégration de l'ancien ministère des Régions dans son nouvel ensemble a entraîné l'arrêt des opérations du réseau régional de la condition féminine mis sur pied pour veiller à l'application de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine visant à assurer la place des femmes dans le développement des régions. Pourtant, il faut que les orientations gouvernementales trouvent une application concrète dans les réalités régionales, notamment en s'incarnant dans les mandats régionaux des organismes et des mandataires des ministères. C'est dans cette mesure que l'on pourra obtenir une véritable transformation des rapports sociaux entre les femmes et les hommes en région.

Septième orientation

Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement

Nous souscrivons à la nécessité que tout l'appareil de l'État se mobilise. C'est d'abord et avant tout par l'action soutenue des organismes et du gouvernement que s'exprime la réelle volonté d'atteindre des résultats significatifs dans la progression du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est à l'intérieur même des instruments structurants de l'action gouvernementale qu'il faut introduire de manière impérieuse ce principe et l'accompagner d'une obligation d'agir et de rendre des comptes de la part des dirigeantes et des dirigeants des ministères et organismes gouvernementaux.

Le Parti Québécois recommande que le gouvernement du Québec introduise des mécanismes formels de reddition de compte et de concertation de tous les ministères et organismes gouvernementaux et l'obligation d'appliquer le principe de l'analyse différenciée selon les sexes pour l'examen de toute intervention gouvernementale.

Il est aussi primordial de maintenir et même de renforcer ce que nous pourrions appeler le bras gouvernemental qui agit directement à l'intérieur de l'appareil de l'État. Les rôles et les mandats du Secrétariat à la condition féminine ainsi que celui du Conseil du statut de la femme sont de toute évidence essentiels non seulement pour maintenir les acquis mais également pour consolider la place des femmes dans toutes les sphères d'activité. Il ne saurait être question de les abolir ou de diluer leurs mandats respectifs sans risquer de faire reculer ce qui a été gagné au prix de tant d'efforts.

Le Parti Québécois recommande que le gouvernement du Québec maintienne le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme.

De plus, ces organismes doivent relever de la responsabilité d'une ministre en titre qui assure le relais au sein du Conseil des ministres et veille à ce que les

interventions gouvernementales comportent une analyse de leurs impacts sur la recherche d'égalité entre les femmes et les hommes. Les mémoires présentés au Conseil des ministres devraient inclure une section spécifique pour rendre compte de cette analyse. Le suivi de l'action gouvernementale doit être assuré par un réseau de répondantes nommées au sein de chacun des ministères et organismes gouvernementaux afin qu'elle soit réellement porteuse de changements probants.

Le Parti Québécois recommande que le gouvernement du Québec nomme une ministre en titre responsable de la condition féminine et que l'action gouvernementale soit supportée par un réseau de répondantes de la condition féminine au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Le Parti Québécois recommande que le gouvernement du Québec accorde à l'analyse différenciée selon les sexes valeur de principe directeur pour l'examen de toute intervention gouvernementale.

RECOMMANDATIONS

Compte tenu des positions que nous avons exprimées sur l'avis présenté par le Conseil du statut de la femme, nous recommandons pour la nouvelle politique en matière de condition féminine :

1. Que le gouvernement du Québec rende rapidement public le rapport sur l'expérience de l'application de l'analyse différenciée selon les sexes afin d'apporter les correctifs nécessaires à une application optimale;
2. Que le gouvernement du Québec conserve l'approche de l'analyse différenciée selon les sexes afin de préserver l'élan donné aux actions gouvernementales dans la foulée de la Conférence de Beijing pour lutter contre la discrimination envers les femmes;
3. Que le gouvernement du Québec mette en œuvre les mesures prévues à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et mette sur pied l'observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
4. Que le gouvernement du Québec revoie les lois du travail et instaure des mesures d'aménagement du temps de travail pour supporter les familles dans leurs obligations;
5. Que le gouvernement du Québec fasse le bilan de la mise en œuvre des orientations et du plan d'action en matière d'agression sexuelle ainsi que celui du plan d'action *Le Québec et ses aînés engagés dans l'action – Engagements et perspectives 2001-2003*, les rende publics et apporte les correctifs nécessaires pour poursuivre la lutte contre les abus envers les femmes;
6. Que le gouvernement du Québec établisse comme principe directeur, prévalant de façon transversale dans toutes les orientations, la nécessité d'assurer la place des femmes dans le développement des régions;

7. Que le gouvernement du Québec introduise des mécanismes formels de reddition de compte et de concertation de tous les ministères et organismes gouvernementaux et l'obligation d'appliquer le principe de l'analyse différenciée selon les sexes pour l'examen de toute intervention gouvernementale;
8. Que le gouvernement du Québec maintienne le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme;
9. Que le gouvernement du Québec nomme une ministre en titre responsable de la condition féminine et que l'action gouvernementale soit supportée par un réseau de répondantes de la condition féminine au sein des ministères et organismes gouvernementaux;
10. Que le gouvernement du Québec accorde à l'analyse différenciée selon les sexes valeur de principe directeur pour l'examen de toute intervention gouvernementale.

CONCLUSION

L'avis du Conseil du statut de la femme repose sur l'analyse de trois leviers qui orienteront l'action gouvernementale en regard des inégalités entre les femmes et les hommes. Mais c'est le levier sociétal qui donne véritablement le ton aux axes qui sont développés par la suite. Or, nous ne pouvons que faire appel à la vigilance face à ce choix. Le gouvernement ne peut compter que sur la sensibilité des divers partenaires socio-économiques pour assurer le maintien des acquis et réduire encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Nous l'avons exprimé dans les pages qui précèdent, le gouvernement doit assumer un rôle de leadership à cet égard. Sans nier que les approches transversale et sociétale peuvent militer en ce sens, le gouvernement doit miser encore plus sur l'approche spécifique pour tendre vers l'amélioration de la situation, voire éviter tout recul.

En ce sens, nous ne saurions que trop insister sur le fait que les mots ne sont pas anodins. On ne peut changer impunément le concept de *l'Analyse différenciée selon les sexes* pour celui de *l'Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes* sans risquer d'étioler l'efficacité des gestes déjà posés et qui ont fait leur preuve. Il nous semble que l'analyse différenciée selon les sexes et l'approche spécifique dans l'action sont davantage garantes de la cohérence entre les principes et les moyens de leur mise en œuvre.

Il est donc impérieux que le gouvernement assure la suite de l'expérience réalisée dans sept ministères, qu'il publie le rapport, propose les aménagements qui assurent la réussite de son application et qu'il l'implante dans tous les ministères et organismes gouvernementaux. Il faudra évidemment assortir cette implantation de mesures d'évaluation et d'imputabilité pour en garantir le respect.

Ce n'est qu'à ces conditions que nous pourrions prétendre, comme société démocratique moderne, avoir saisi l'occasion de nous doter d'outils pour opérer une transformation tangible des mentalités et des comportements.

Nous terminons par une citation en ce sens tirée du programme d'action 2002-2003
L'égalité pour toutes les Québécoises :

« Il faut mettre à profit toutes les occasions de progrès vers une plus grande justice sociale. S'il est illusoire de croire aux vertus d'une révolution qui transformerait rapidement les mentalités et les comportements, il n'en est pas moins nécessaire de refuser systématiquement toute forme d'oppression d'un groupe sur un autre, et de travailler avec détermination à l'instauration d'une égalité de fait dans tous les aspects de la vie.

(...) Progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes est un projet de société auquel tous sont conviés, les hommes comme les femmes. »